



NOM : ..... Prénom : ..... Classe : **3 Prépa Métiers**

## DOSSIER D'INSCRIPTION 2020

### IMPORTANT

Les familles ou les élèves majeurs doivent impérativement rapporter au Lycée leur dossier **COMPLET** pour garantir l'inscription.

**Le dossier devra être retourné au lycée au plus tard le lundi 22 juin, soit par voie postale, soit déposé dans la boîte aux lettres du lycée (au 47 avenue Alsace Lorraine)**

**PLACER LES PIÈCES DANS L'ORDRE INDIQUÉ CI-APRÈS ET COCHER APRÈS VÉRIFICATION**

### Pièces obligatoires à rendre

- N°1 Fiche de renseignements « Secrétariat » Options langues et suivi **particulier**
- N°2 1 photocopie du livret de famille (acte de mariage des parents et actes de naissance des enfants) et **photocopie obligatoire du jugement**, en cas de divorce.
- N°3 Photocopie de la carte d'identité de l'élève (recto-verso)
- N°4 Fiche d'urgence médicale + copie des vaccinations (indiquer nom, prénom et classe)
- N°5 Fiche de renseignements « Intendance ». **Joindre un RIB**
- N°6 Pour les demi-pensionnaires : fournir une avance pour la cantine d'un montant de 60€ en espèces à la rentrée, ou par chèque à l'ordre du lycée Marcelle PARDÉ. Porter au dos du chèque le nom et la classe de l'élève
- N°7 Transports scolaires : voir fiche « transport scolaire »
- N°8 Autorisation d'utilisation de photographies et travaux d'élèves

### Pièces facultatives à rendre si adhésion

- N°9 Maison des lycéens : bulletin d'adhésion accompagné d'un chèque de 10€ à l'ordre de la MDL (adhésion facultative)
- N°10 Association Sportive : bulletin d'adhésion accompagné d'un chèque de 10€ ou 25€ à l'ordre de l'Association Sportive (adhésion facultative)

### Informations diverses à lire

- Courrier d'accueil
- Transports scolaires
- Carte Pass Région
- Service hébergement demi-pension-internat
- Information PAI

## RENTRÉE 2020

### I - RENTRÉE DES ÉLÈVES : Mardi 1er septembre 2020 à 8H00.

La matinée sera consacrée à l'accueil des élèves sous la conduite du **Professeur Principal**. Selon leur disponibilité, les parents sont invités à participer à cet accueil prévu de 8h00 à 10h00. Le carnet de correspondance sera remis à chaque élève. L'établissement sera présenté, le règlement intérieur (base des principes de la vie collective dans le lycée) sera explicité et commenté.

Le mercredi matin sera encore sous la conduite du Professeur Principal et l'emploi du temps débutera le jeudi matin à 8h.

**Aucune absence ne sera acceptée.**

En cas de difficulté exceptionnelle, l'élève sera tenu de présenter un justificatif écrit de la part de sa famille et ne pourra intégrer sa classe qu'après entretien avec le Chef d'Etablissement.

### II - FOURNITURES - LIVRES - ÉQUIPEMENT

La liste des fournitures spécifiques est à disposition sur le **site du lycée**

<http://marcelle-parde.elycee.rhonealpes.fr/>

Dès que la carte PASS REGION sera activée (validation par l'établissement), vous devrez effectuer les achats qui vous sont demandés pour la rentrée. Vous pourrez également bénéficier des avantages culture et sport pour la période du 1<sup>er</sup> juin 2020 au 31 mai 2021.

**Par ailleurs, un équipement minimum est demandé à tout élève, quelle que soit sa classe :**

1 cahier de texte - 1 cahier de brouillon - 1 paquet de copies simples et doubles grand format petits carreaux - 1 calculatrice collège - stylo à encre ou à bille - crayon à papier et gomme blanche - crayon feutre ou couleur - surligneur - règle double décimètre - équerre - compas - petite agrafeuse - colle blanche - ruban adhésif type scotch - ciseaux à papier - trousse - 1 ramette de papier A4 80 gr - 1 tenue d'Education Physique et Sportive obligatoire.

### III - SORTIES AUTORISÉES PAR LES PARENTS - ASSURANCES

Les parents sont invités à se reporter au règlement intérieur (paragraphe 5) sur le site :

<http://marcelle-parde.elycee.rhonealpes.fr/>

Une attestation d'assurance scolaire en responsabilité civile est demandée et devra être fournie dès la rentrée scolaire.

Sauf urgence constatée par le personnel infirmier, **les rendez-vous médicaux** (médecin, dentiste, etc...) **devront être pris en dehors des heures de cours.**

### IV - PERMANENCES de l'ASSISTANTE SOCIALE, de la PSYCHOLOGUE DE L'ÉDUCATION NATIONALE

Les jours et heures vous seront communiqués par l'intermédiaire du carnet de correspondance, à la rentrée.

Bourg-en-Bresse, le 12 juin 2020

Christophe ROCHAS, Proviseur